

(1) Votre 3 pièces à partir de 611€/mois SANS APPORT

Exemple de mensualité valable pour un 3 pièces de 56,14m² et un balcon de 5,56m², lot 125 au 2ème étage de la résidence « L'Allée Chastel » à Nangis, parking inclus, selon stock disponible. Détails en espace de vente.

Votre appartement en zone B pour 610,24€ par mois hors assurance sur 25 ans.

Exemple représentatif d'un financement pour l'achat d'un bien en zone B pour 168.000 € (hors frais de notaire, garantie, dossier bancaire ou de courtage mis en apport par le client), 67.200 € de prêt à taux zéro sur 25 ans dont 15 ans de différé et un prêt amortissable à taux fixe de 100.800€ sur 25 ans à 1,75% (Sur la base d'un ménage composé d'un couple avec 1 enfant et un revenu fiscal de référence n-2 de 30 000€, complément d'info 0% accordé par un établissement bancaire partenaire de Vousfinancer sous conditions).

Taux effectif global : 1,75% (hors assurance emprunteur et garanties obligatoires) - Soit 300 mensualités de 610,24 € - Coût total du crédit 15.072 € - Selon le barème en vigueur en janvier 2019 et sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement prêteur.

VousFinancer est une marque de Réponse Financement, courtage en prêts immobiliers et en assurances. Siège social : 36 E rue des vingt Toises 38950 Saint Martin Le Vinoux. Tél. 04 76 19 05 37. www.vousfinancer.com. SAS au capital de 400 000 €. RCS Grenoble 480 188 176, N° Orias 08044114 / Agence de Sézanne franchisée du réseau Vousfinancer immatriculée au RCS Reims n° 791 495 278 – SARL GB COURTAGE au capital de 12.000 € - Adresse et siège social : 143 rue Notre Dame 51120 SEZANNE – APE 6619B. Courtier en crédits immobilier et mandataire d'assurances immatriculé au registre de l'orias (www.orias.fr) sous le n° 13004448. Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux articles L.512-6 du Code des assurances et L519-3-4 du Code monétaire et financier. Membre de l'Association professionnelle des intermédiaires en crédits (APIC). Vous bénéficiez d'un délai légal de réflexion de 10 jours. Lorsque la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées par l'acquéreur. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par nos partenaires bancaires. Retrouvez tous nos partenaires bancaires sur www.vousfinancer.com